

les Territoires du Nord-Ouest, le service de police est assuré exclusivement par la G.R.C. Un commissaire, nommé par le gouverneur en conseil, dirige et administre la Gendarmerie et s'occupe de toutes les questions connexes sous la direction du Solliciteur général du Canada.

Héritage Canada. Créé en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (SRC 1970, chap. C-32), Héritage Canada est un trust national autonome qui s'occupe de la préservation des édifices, lieux, sites naturels et panoramiques qui font partie du patrimoine du pays. Ses activités sont financées au moyen des cotisations des membres, des contributions et des intérêts d'un fonds de dotation auquel le gouvernement fédéral a participé pour \$12 millions. Héritage Canada tente d'obtenir l'appui du public, de fondations et de corporations; n'importe qui peut devenir membre de cet organisme.

Information Canada. Information Canada, qui est entré en activité le 1^{er} avril 1970, a absorbé la Division de l'édition de l'Imprimeur de la Reine et la Commission des expositions du gouvernement canadien et, en 1971, la photothèque de l'Office national du film.

Il comprend quatre directions. La Direction des communications fournit, sur demande, de l'aide aux autres ministères et organismes gouvernementaux, coordonne les programmes d'information multiministériels et lance de nouveaux projets d'information sur l'administration fédérale. Le Programme de diffusion du symbole fédéral établit les lignes directrices régissant l'application du symbole fédéral sur tous les biens et objets de propriété fédérale. Ce groupe conseille également les ministères, les organismes et le Conseil du trésor sur des questions d'art graphique.

La Direction des expositions conçoit et réalise des présentations et des expositions au Canada et à l'étranger pour le compte des ministères et des organismes gouvernementaux.

La Direction de l'édition assure la promotion et la vente des publications du gouvernement par l'entremise des librairies d'Information Canada, du service central des commandes postales et d'un réseau de dépositaires privés; elle conseille les ministères, sur demande, en matière d'édition et diffuse les publications d'un certain nombre d'organisations internationales, notamment des Nations Unies.

La Direction des opérations régionales fournit des renseignements à de nombreux Canadiens par l'intermédiaire de 11 informathèques. Des agents d'information mobiles travaillent dans les régions rurales moins bien desservies par les moyens traditionnels de communication. Cette direction s'occupe aussi du fonctionnement des six librairies d'Information Canada.

Information Canada fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Travail.

Ministère des Affaires des anciens combattants. Établi en 1944 (SRC 1970, chap. V-1), le ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes à leur charge et à la charge des militaires morts en service actif ou par suite d'une invalidité attribuable à leur service de guerre. Il est autorisé à fournir des services de traitements (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services de bien-être, une aide scolaire, une assurance-vie et une aide à l'établissement sur des terres et à la construction domiciliaire. L'ancien Bureau des vétérans est devenu, le 31 mars 1971 (SC 1970-71, chap. 31), le Bureau de services juridiques des pensions; il aide les anciens combattants à rédiger et à présenter leur demande de pension. La même loi autorisait la création du Conseil de révision des pensions, organisme indépendant offrant une nouvelle procédure améliorée de jugement des appels faits par des anciens combattants insatisfaits d'une ordonnance antérieure du comité d'examen de la Commission canadienne des pensions ou d'une décision prise par deux membres de la Commission.

Le ministère possède au Canada des établissements et des services de traitement dans huit grands centres urbains et trois foyers pour anciens combattants. De plus, il maintient dans les grandes villes canadiennes des bureaux administratifs qu'il partage avec la Commission canadienne des pensions, la Commission d'allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions. Il a aussi un bureau à Londres.

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et le Fonds de bienfaisance de l'armée sont comptables au Parlement par le canal du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Affaires extérieures. Créé en 1909 (SRC 1970, chap. E-20), le ministère des Affaires extérieures a pour principale fonction de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le directeur permanent (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par un sous-secrétaire associé et cinq sous-secrétaires adjoints, et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et directions. Chacun des directeurs généraux ou directeurs de ces services est responsable d'une partie du travail du ministère; ils sont secondés par des agents du service extérieur, des agents d'administration, des spécialistes appartenant à divers groupes professionnels et un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement désignés comme haut-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premier, deuxième ou troisième secrétaires et attachés dans le cas des missions diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans le cas des postes consulaires. Le Canada compte environ 177 missions diplomatiques, consulaires et autres, dont 63 résidant hors des pays auprès desquels elles sont accréditées.